

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN  
 Secrétaire : M. BORDAT  
 Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL - LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
 Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)  
 Membres absents :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Angle 13-15, rue du Petit-Cîteaux - 1, rue Daubenton - Acquisition de trois parcelles de terrain sur la Société Civile Immobilière Daubenton**

Mlle Koenders, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 juin 2004, le Conseil Municipal a décidé la cession par la Ville à la Société Civile Immobilière Daubenton, d'un tènement foncier bâti situé 13-15, rue du Petit-Cîteaux - 1, rue Daubenton afin de permettre la réalisation d'un projet d'habitat en accession à la propriété ou de logements locatifs intermédiaires. Le cessionnaire s'est obligé à rétrocéder à la Ville la portion de terrain située dans l'emprise de la servitude pour mise à l'alignement, à titre gratuit.

L'opération de démolition et de reconstruction étant achevée, il est proposé d'acquérir trois parcelles de terrain cadastrées section CY n°354, 356 et 358, d'une superficie respective de 85 m<sup>2</sup>, 161 m<sup>2</sup> et 39 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 285 m<sup>2</sup>, moyennant 1 € symbolique.

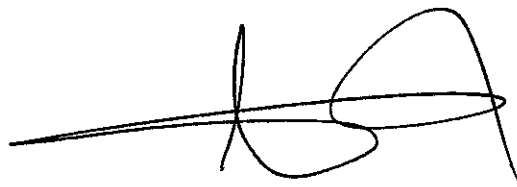
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville, sur la Société Civile Immobilière Daubenton, 18, boulevard de Brosses - 21000 Dijon, de trois parcelles de terrain cadastrées section CY n°354, 356 et 358, d'une superficie respective de 85 m<sup>2</sup>, 161 m<sup>2</sup> et 39 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 285 m<sup>2</sup>, moyennant 1 € symbolique ;

- 2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 7 OCT. 2008



R

363

Citeaux

Chaplin

Charlie

Jean

Place Jacques  
Prévert

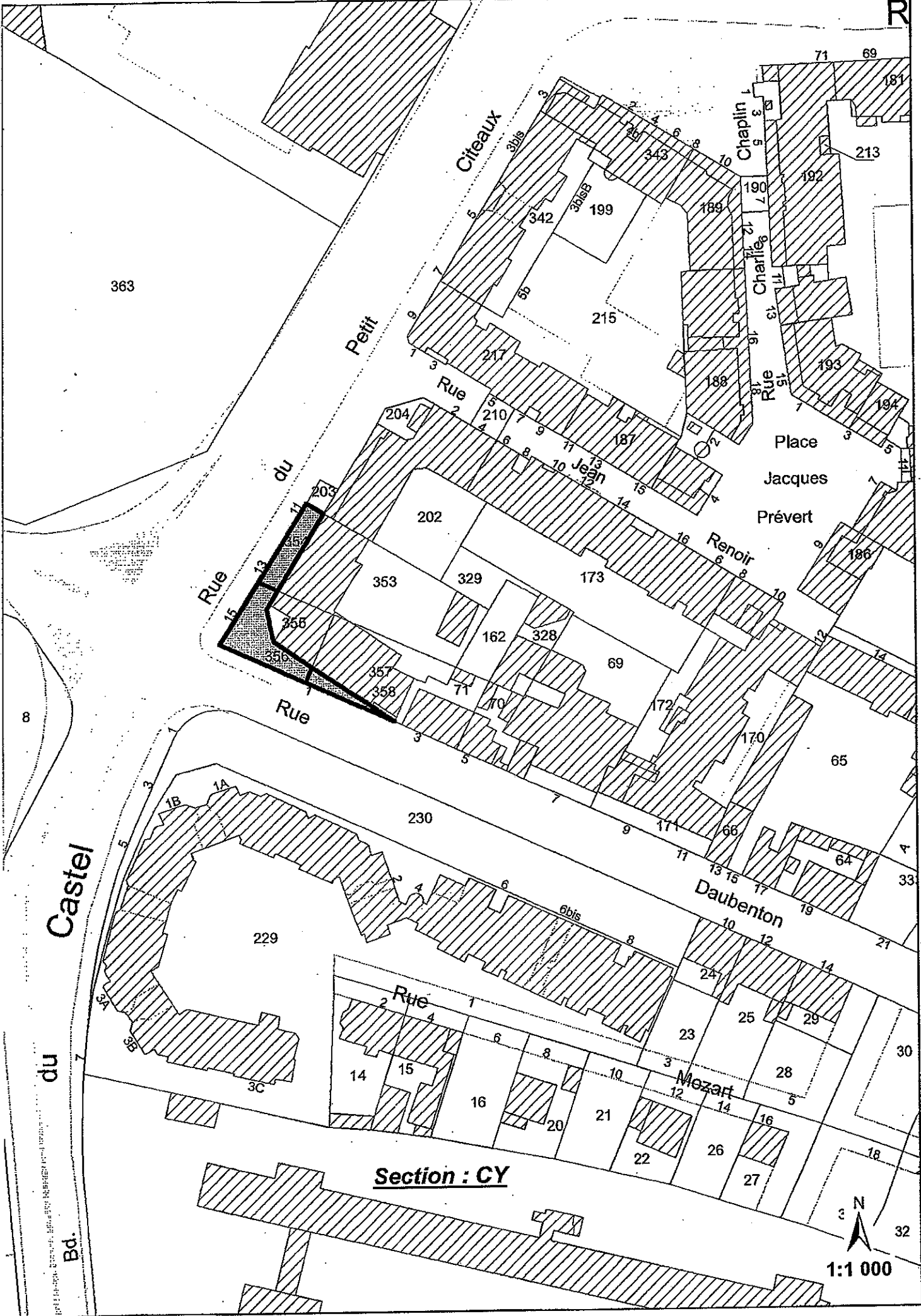
Renoir

Daubenton

Mozart

**Section : CY**

N  
1:1 000



Castel

du  
Bd.